

Service Police Municipale  
*Réf agent LH*

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 A 20H00 AU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 23H00 A L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,  
**Vu** le Code de la Route, articles R 417-10 et R 325-12,  
**Vu** l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,

**Considérant** qu'un feu d'artifice est organisé pour l'inauguration du marché de Noël, place du Général Leclerc.

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur place désignées du 46 au 50 Boulevard Charles de Gaulle à l'exception des véhicules de secours du jeudi 14 décembre 2023 à partir de 20h00 au vendredi 15 décembre 2023 à 23h00.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

**Fait à SANNOIS, le 20 Novembre 2023**

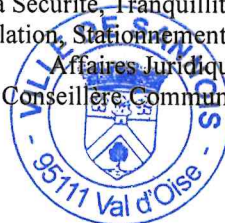
Pour le Maire et par délégation  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT  
Publié le 21 Novembre 2023